

République Française
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES
Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le quinze décembre, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, ROCQUET Olivier, VIELLE Sylvie.

Secrétaire : MERLET Claude

Absents : FÉRAL Joffrey, FOULCHÉ Corinne, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia,

Date de convocation et affichage : 09 décembre 2022

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 10 – Absents : 2

Objet : Tarifs du camping municipal et ouverture.

Délibération : 2022/39

Sur proposition de monsieur le maire et après délibération, le conseil municipal fixe comme suit les tarifs du camping municipal.

- | | |
|----------------------------|--------|
| - Adulte : | 2.00 € |
| - Enfant : | 1.00 € |
| - Emplacement : | 2.00 € |
| - Branchement électrique : | 2.50 € |

Ces tarifs prendront effet à compter du : premier mai 2023.

Par ailleurs, monsieur le maire propose d'allonger la durée d'ouverture du camping en la fixant du :
Premier mai au premier octobre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

20 DEC. 2022

et publication ou notification du :

20 DEC. 2022

Le maire
Christian POUGET

